

Compte rendu du conseil municipal

Séance du 15 Mai 2017 à 20H00

L'an deux mil dix-sept le 15 mai à 20h00, le conseil municipal, légalement convoqué le 04/05/17, s'est réuni sous la présidence de M. Daniel GAGE, Maire,

Nombre de conseillers en exercice = 12

Présents = 8 Votants = 9 (dont 1 procuration)

Mme ROSE

MM. G. DOMPE – B. PORTAULT – S. DEMOTIER – M. MEIGNAN – P.DROIT – JM. LARQUET

Mme ROSE est nommée secrétaire de séance.

.....

La réunion du jour fait l'objet d'un thème unique qui consiste en un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

Ledit Projet, joint à la convocation des élus et joint à ce compte rendu, est présenté en séance par Mathilde et Christian GOSSART, respectivement Urbaniste et Géomètre Expert du Cabinet GOSSART missionné pour cette étude.

Il est rappelé que le document Projet est assis sur les diagnostics et enjeux de la commune examinés au cours des 13 réunions.

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (nommé dans ce document PADD) présente les grandes lignes de la politique d'aménagement et d'urbanisme que la commune mettra en œuvre dans ses orientations d'aménagement, de programmation, de réglementation et de documentations graphiques. Le document PADD n'est pas opposable aux tiers, mais il impose cependant une exigence de respect aux autres normes du PLU. Et il constitue le document de référence pour apprécier une éventuelle atteinte à l'économie générale du plan. Le PADD exprime la volonté des élus locaux de définir un avenir prévisible de leur commune pour une durée de 15 années.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil, que lors des 13 réunions de travail, outre des représentants de collectivités ou instances, il y avait toujours 5 à 6 élus présents sur les 12 nommés, et que des séances locales de travail ont permis de travailler sur les différents sujets au pas à pas, ce dont il remercie chacun. Pour les points à débattre et pour garder de la méthode, Monsieur le Maire propose de repasser en revue les axes et chapitres du PADD.

Mathilde GOSSART commence la présentation et le commentaire du PADD à 20h00 pour permettre aux élus de débattre du projet.

Axe 1 : VISER UN DEVELOPPEMENT MAITRISE

1- Relancer la croissance démographique

- **Inscrire le village dans le contexte d'attractivité que connaît la Communauté de Communes.**

L'ensemble des élus est d'accord sur cette politique.

- **Impulser un développement démographique maîtrisé, respectueux de l'identité rurale d'Orrouy.**

Qu'appelle-t-on croissance démographique ? C'est l'accroissement de la population par les naissances au sein de la commune ou par la migration de population extérieure à la commune.

- **Mettre en place des conditions favorables au renouvellement de la population**
L'ensemble des élus est d'accord sur cette perspective de population.

2- Répondre aux besoins en logements

- **Produire des logements pour atteindre l'objectif démographique porté par le PLU**
La discussion a été axée sur le nombre de résidences principales fixé à 40 pour respecter les exigences de population à fin 2030, nombre qui paraît élevé pour les élus de la commune. Il s'agit surtout de donner la possibilité de réaliser de nouveaux logements pour atteindre l'objectif de 40 logements à terme.
- **Diversifier l'offre en logements**
Les élus ont discuté sur les solutions possibles en terme de logements avant de valider une offre de logements diversifiée pouvant accueillir de nouveaux et jeunes ménages ce qui contribuerait à rajeunir la population.

3 Une urbanisation cohérente avec l'identité rurale du village

- **Mettre un terme à l'extension linéaire**
Les élus sont d'accord pour ne pas étendre le tissu urbain.
- **Permettre la densification du cœur de bourg en harmonie avec le tissu constitué**
Les élus rappellent unanimement leur attachement au cadre rural et architectural du centre village et ainsi veilleront à ce que les nouvelles réalisations dans les dents creuses soient en harmonie avec le respect de l'identité du village.
- **Modérer la consommation d'espaces agricoles et naturels**
Les élus demandent ce que comprend le brut foncier : il s'agit des terrains ainsi que les voiries et stationnements publics.
- **Gérer les secteurs d'habitat isolé**
Les élus souhaitent une évolution limitée sur les constructions à Champlieu, se qui permettrait de valoriser les lieux et d'éviter une dégradation des bâtiments existants.

Axe 2: VALORISER LE CADRE DE VIE ET MIEUX REpondre AUX BESOINS DES HABITANTS

1 -Préserver et mettre en valeur le site

- **Préserver la diversité paysagère**
L'ensemble des élus est d'accord sur cette analyse.
- **Etre attentif à la qualité du traitement des franges urbaines et des entrées de village**
Les élus veilleront à une insertion harmonieuse des constructions neuves, par un traitement végétal des parcelles afin de préserver le cadre paysager du village.

2 Préserver et valoriser le cadre et le patrimoine bâti du village

- **Maintenir une cohérence architecturale par le biais d'une réglementation appropriée**
La commune restera vigilante sur la réalisation de nouvelles constructions ou réhabilitations en faisant respecter les caractéristiques urbaines et architecturales du bâti existant.
- **Mettre en valeur les éléments les plus significatifs du patrimoine communal**
Les élus sont d'accord sur la protection des éléments patrimoniaux du village
- **Entretien la trame végétale urbaine**
La commune s'engage à maintenir les espaces verts du village et à encourager la végétalisation des parcelles bâties.

3 Encourager la vie de village en confortant les équipements et en favorisant les loisirs

- **Renforcer les équipements et conforter les espaces publics existants**
La commune rappelle que le projet de constituer un pôle d'équipements scolaires est en cours. Il consiste à regrouper les classes du RPI au sein d'un même bâtiment situé rue montlaville près de l'accueil périscolaire.
- **Aménager des espaces de convivialité, de détente et de loisirs**
Les élus souhaitent aménager un sentier de promenade dans le bois du Mont Maigre situé face au projet de regroupement pédagogique.
- **Valoriser le potentiel touristique**
La commune veillera à l'entretien et mise en valeur des chemins ruraux afin de favoriser l'intérêt touristique et faire connaître le patrimoine bâti et naturel d'Orrouy.

4 Faciliter les déplacements

- **Sécuriser les déplacements**
- **Mieux gérer le stationnement**
La commune envisage plusieurs aires de stationnement sur le village afin de rendre plus accessible les déplacements dans le village.
- **Entretien les sentiers ruraux**

5 Veiller au maintien de la qualité des réseaux et améliorer la desserte numérique

- **Etude de la gestion des eaux pluviales**
- **Permettre l'accès au très haut débit numérique tel que prévu par le SMOTHD**
Les élus sont d'accord avec le projet sur ces 2 points.

Axe 3 : CONFORTER L'ECONOMIE LOCALE

1 Soutenir les activités existantes

- **Permettre l'accueil de nouvelles activités et favoriser la pérennité des activités existantes**
Les élus sont d'accord

- **Optimiser les zones d'activités existantes**
Qu'entendons-nous par permettre la reconversion du site ferroviaire : si la SNCF venait à vendre le site, celui-ci deviendrait un site d'activité avec logement possible mais ne pourrait pas devenir un site de logements de particuliers sans activité.

2 Permettre un bon fonctionnement de l'activité agricole

- **Préserver les espaces agricoles**
- **Mettre en place des conditions durables d'exploitation et d'évolution**
Les élus sont d'accord avec le projet sur ces 2 points.

Axe 4 : UNE PRISE EN COMPTE RIGOUREUSE DES ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

1 Préserver l'intérêt écologique du territoire

- **Protéger les milieux les plus sensibles**
- **Prendre en compte les continuités écologiques**
Les élus sont d'accord avec le projet sur ces 2 points.

2 Préserver les boisements d'intérêt écologique et paysager

- **Protéger la forêt domaniale**
- **Préserver les boisements des hauts de coteau**
- **Identifier les boisements à préserver au titre de l'article L151-23**
Les élus sont d'accord avec ces préconisations ainsi que la préservation de l'espace paysagé autour de l'église de Champlieu (tilleuls).

3 Prendre en compte les risques naturels

La commune rappelle qu'une étude sera effectuée sur les risques de ruissellement ainsi qu'une sur la présence de cavités sur le territoire du village.

4 Contribuer au développement durable du territoire

- **Préserver la ressource en eau**
- **Permettre une gestion économe de l'énergie en matière d'habitat**
Les élus sont d'accord avec les préconisations de ces 2 points.

ETUDES COMPLEMENTAIRES

Afin de compléter le dossier du PLU, Monsieur le Maire propose de faire une étude complémentaire pour établir un plan de gestion des eaux pluviales et de ruissellement ainsi qu'une étude sur la présence de cavités souterraines.

Le conseil, à l'unanimité, accepte la proposition d'établir ces études complémentaires et décide de solliciter des aides auprès du conseil départemental.

Monsieur le Maire fait un tour de table afin de solliciter les membres du conseil sur les points qui seraient encore à éclaircir ou qui poseraient encore question : l'ensemble des élus estime disposer de l'information utile et commentée. Les élus confirment que le projet PADD reprend bien leurs souhaits et projection pour l'avenir du village.

La séance est levée à 21h45